



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Rupture sociale, emploi et territoire

Une des fonctions de notre Conseil, est d'être à l'écoute des frémissements de la société. Parmi les risques de rupture, on peut constater le fossé qui se creuse entre la jeunesse et le monde du travail.

Travail rare, précaire, mal rémunéré, qui exige de la mobilité, ces situations inconfortables se cumulent avec les difficultés d'assumer les exigences de la vie quotidienne, dont le logement tient une place prépondérante.

Je parcourais récemment le rapport sur ce sujet, présenté au Sénat par le Sénateur du Haut-Rhin, Patricia SCHILLINGER, qui a bien mis en évidence les efforts entrepris par l'Etat et les Collectivités Territoriales pour traiter le problème de l'emploi, mais également les faiblesses et les échecs de ces dispositifs.

Dans ce domaine, on s'aperçoit qu'il ne faut pas tout attendre de l'Etat et que l'implication des territoires est primordiale, mais demande à être organisée. L'objectif vers lequel on doit tendre, dans un souci d'efficacité, est d'apporter une réponse simple aux attentes complexes des entreprises.

La collecte des offres d'emplois est foisonnante et incomplète. En effet, le manque de confiance des entreprises envers le Pôle-emploi fait que les organismes consulaires et des organisations représentatives du patronat, participent à la collecte, amenant ainsi plus d'opacité pour le demandeur. L'effort est donc à porter sur le rapprochement entreprises / demandeurs.

Le placement des chômeurs n'est pas suffisant. Il faut dépasser le quantitatif par une approche prévisionnelle et prospective des métiers émergents et anticiper les mutations économiques, dans la formation.

Les dispositifs pour traiter l'emploi sont nombreux. S'il faut encourager les initiatives des collectivités, il faut éviter d'en rester à des stades expérimentaux, mettre de l'ordre dans les prérogatives de chaque organisation et trouver le bon niveau de coordination.

La multiplicité des acteurs déroute les demandeurs d'emploi par l'absence de lisibilité et de stabilité des dispositifs. Entre le Pôle-emploi, les missions locales, les maisons de l'emploi, les plans locaux insertion emploi et les produits proposés comme la formation, l'alternance, l'apprentissage, les contrats d'autonomie, l'école de la 2ème chance, les emplois d'avenir, sans compter les offres d'emplois dans différentes publications, on se rend compte de la difficulté d'y voir clair.

Pourtant, il existe une coordination entre le Pôle-emploi et les autres structures, sous la présidence des Préfets et Sous-Préfets. Mais là encore, il semblerait que ces réunions sont nombreuses, touffues, et rassemblent trop d'intervenants pour être efficace.

Lorsque l'on cherche à identifier ces structures, on trouve :

- Trois services publics de l'emploi (régional SPER, départemental SPED et local SPEL)
- Un conseil régional de l'emploi (CRE)
- Un comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

Pas étonnant qu'il soit difficile qu'il en ressorte une stratégie commune.

Après ce constat, j'en reviens tout naturellement au projet de réforme territoriale et à l'importance des prérogatives à donner aux territoires, pour réduire le fossé entre l'administration des moyens en matière d'emploi et les citoyens.